

François VILLEROY de GALHAU, proposé au poste de Gouverneur de la Banque de France

Par un communiqué publié le 8 septembre 2015, le Président de la République a proposé la nomination de François VILLEROY de GALHAU au poste de Gouverneur de la Banque de France en remplacement de Christian NOYER dont le mandat vient à échéance le 31 octobre 2015. Cette nomination devant être validée par le Parlement, François VILLEROY de GALHAU sera prochainement auditionné par les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. Rappelons qu'en mai 2015, François VILLEROY de GALHAU s'était vu confier par le gouvernement une mission sur le financement de l'investissement des entreprises en France et en Europe. Il a présenté le 27 août dernier un rapport d'étape proposant dix orientations : « 1/ améliorer l'accès des TPE au crédit, notamment de trésorerie ; 2/ développer le financement long du besoin en fonds de roulement ; 3/ favoriser l'investissement en actions de l'assurance-vie ; 4/ recréer une instance internationale d'évaluation des effets des règles prudentielles bancaires ; 5/ assurer aux entreprises un continuum des instruments de dette, avec une titrisation sécurisée, les placements privés et les plateformes de prêts directs ; 6/ réviser Solvabilité 2 en faveur des investissements « à risque » ; 7/ développer l'investissement en fonds propres transfrontières, par des mécanismes innovants ; 8/ soutenir des actifs européens en faveur des infrastructures de long terme et de la transition énergétique, 9/ mandater trois task-forces dédiées à trois chantiers structurels de convergence : droit des faillites ; informations sur les PME et scoring de crédit ; protection des consommateurs ; 10/ renforcer la supervision européenne des marchés financiers. »

[Proposition de nomination de François VILLEROY DE GALHAU](#), [Présentation au Premier ministre du rapport d'étape](#), [Le rapport : Le financement de l'investissement des entreprises](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 3 septembre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêts directeurs. Par ailleurs, le Conseil est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelles : « [...] à la suite de l'examen annoncé de la limite de la part d'émission fixée dans le programme d'achat de titres du secteur public après les six premiers mois de ces achats, le conseil des gouverneurs a décidé de porter cette part de 25% à 33%, moyennant une vérification au cas par cas que cela ne placerait pas l'Eurosystème en situation de détenir une minorité de blocage, auquel cas la limite de la part d'émission demeurerait à 25%. [...] Les informations disponibles signalent une poursuite, quoi qu'à un rythme légèrement plus faible, de la reprise économique et une remontée plus lente des taux d'inflation par rapport aux anticipations antérieures. Plus récemment, de nouveaux risques à la baisse se sont fait jour pour les perspectives de croissance et d'inflation. Toutefois, en raison de fortes fluctuations sur les marchés financiers et des matières premières, le Conseil des gouverneurs a jugé prématuré de conclure que ces évolutions pourraient avoir une incidence durable sur les perspectives de prix et sur la mise en place d'une trajectoire durable de l'inflation vers notre objectif de moyen terme ou qu'elles devraient être considérées comme essentiellement temporaires. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs suivra attentivement toutes les informations pertinentes qui deviendront disponibles. Le Conseil souligne sa volonté et sa capacité d'agir, si nécessaire, en utilisant tous les instruments disponibles dans le cadre de son mandat et rappelle, en particulier, que le programme d'achat d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous mettrons pleinement en œuvre nos achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. [...]. Ils devraient être effectués jusque fin septembre 2016 ou au-delà si nécessaire et, en tout cas, jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

Banque de France

Rue de la Banque n°9 : Comment expliquer la hausse du taux d'épargne des ménages français depuis le début de la crise ?

Le ralentissement du pouvoir d'achat et la hausse du taux de chômage ne suffisent pas à expliquer la faiblesse de la consommation des ménages depuis le début de la crise. Au-delà des autres causes traditionnelles possibles, les ménages pourraient avoir modifié leurs perspectives de revenu permanent. Cette lettre présente le résultat de travaux de recherche menés à la Banque de France.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/RDB_09_Epargne-consommation.pdf

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-1059 du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031100674&categorieLien=id>

Arrêté du 25 août 2015 pris pour l'application des articles 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 244 quater W et 244 quater X du code général des impôts relatifs aux aides fiscales à l'investissement outre-mer

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/8/25/FCPE1516049A/jo>

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031070102&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

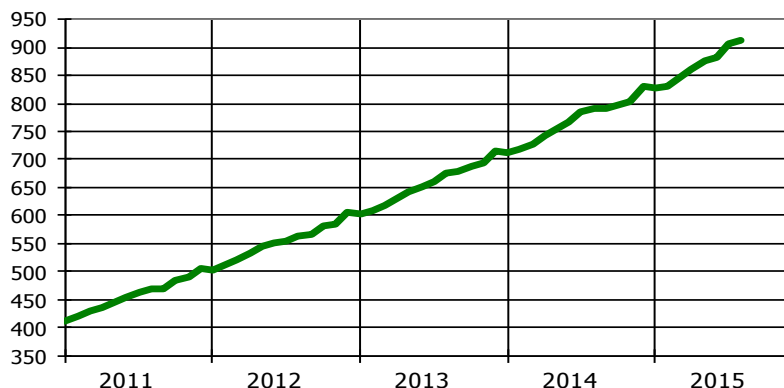
Les émissions nettes de billets

En août 2015, les émissions nettes de billets ont augmenté de 7,2 millions d'euros, après une hausse de 22,8 millions le mois précédent, et s'établissent à 913,1 millions d'euros en données cumulées.

Le nombre de billets émis en août (16,7 millions) est constitué à 70,1 % par la coupure de 50 € (qui représente 64,3 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).

La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en valeur qu'en nombre, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc appréciée de 20 centimes pour s'établir à 54,57 € au 31 août 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Dotation pour les équipements scolaires : l'État débloque 11,0 millions d'euros de crédit pour les communes

Réunis autour du Préfet et du Président de l'association des maires, les membres de la Commission consultative départementale de répartition de la Dotation spéciale de construction et d'équipements des établissements scolaires (DSCEES) ont procédé à l'attribution des subventions accordées aux communes au titre de l'année 2015. Ainsi, 9,5 millions d'euros seront versés pour les constructions et rénovations scolaires et les finitions de certains chantiers. Cette dotation a pour objectif le financement de 134 salles de classe (113 en construction et 21 en rénovation) et 5 réfectoires, permettant ainsi de répondre en partie à la double problématique de la progression importante des effectifs scolaires et du manque d'infrastructures sur l'île. De ce fait, 70,0 % de l'enveloppe est consacré aux quatre communes dont le taux de rotation scolaire est le plus fort.

Couplé avec l'abondement de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER), il en résulte une enveloppe de plus de 11,0 millions d'euros que l'État va engager d'ici la fin de l'année 2015 pour les équipements scolaires.

L'Agence française de développement (AFD) octroie un prêt de 4,0 millions d'euros à la commune de Koungou

Dans le but de soutenir la politique d'investissement de la commune de Koungou, l'AFD accorde un prêt de 4,0 millions d'euros à la localité. Cette opération fait suite à un premier prêt du même montant déjà alloué à la même commune en décembre 2014. Le prêt officialisé début août vient donc consolider le programme d'investissement entamé par la ville de Koungou, dont certaines actions sont déjà engagées, constitué principalement de travaux d'aménagement urbain et d'infrastructures publiques (travaux d'assainissement, sécurisation de voie publique, etc.).

L'INSEE publie les résultats de l'étude sur les déplacements domicile-travail des mahorais

En s'appuyant sur les données du recensement 2012, l'INSEE a réalisé une étude permettant de mesurer plus finement les flux de déplacement des mahorais entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Les embouteillages autour de la ville de Mamoudzou étant un élément caractéristique de la vie à Mayotte, cette étude permet de mieux comprendre ce fait et ses causes.

Il apparaît ainsi une concentration de l'emploi autour de Mamoudzou alors que les actifs sont dispersés. Ce phénomène, classique en Outre-mer, est connu depuis longtemps, mais les résultats de l'étude permettent de le quantifier.

En effet, Mamoudzou concentre plus de la moitié des emplois à Mayotte (18 000, soit 54,0 %) dont 9 400 (52,0 %) sont occupés par des actifs non résidents dans la commune. 5 100 personnes arrivent chaque jour dans la ville chef-lieu par l'entrée sud pour venir y travailler, 2 500 par l'entrée nord et 1 800 depuis la Petite-terre. De plus, 13 300 personnes exercent leur métier en dehors de leur commune de résidence, soit 4 emplois mahorais sur 10.

L'étude s'intéresse également aux moyens de transport utilisés par les mahorais pour se rendre sur leur lieu de travail. Dans un territoire où les transports publics urbains et interurbains sont peu développés et où les taxis font office de mode de transport collectif, la voiture, privilégiée par 14 000 personnes (43,0 %), représente le mode de transport principal pour se rendre au travail. 10 000 personnes (31,0 %) utilisent les transports collectifs pour aller travailler tandis que 17,0 % s'y déplacent en marchant et 9,0 % s'y rendent en deux roues.

L'INSEE publie des tableaux complets et détaillés par commune, disponibles en téléchargement sur son [site](#).

Réforme de l'octroi de mer : parution du décret d'application

Le décret d'application de la loi du 28 juin 2015, relatif à la réforme de l'octroi de mer, est paru au Journal officiel le 28 août 2015. Cette loi s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil de l'Union européenne du 17 décembre 2014, qui reconduit, jusqu'au

31 décembre 2020, le système de différentiels de taxation entre les productions locales (octroi de mer interne) et les importations (octroi de mer externe) dans les cinq départements d'outre-mer afin de compenser leurs handicaps structurels.

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet, le Gouvernement s'était engagé à ce que cette réforme communautaire se traduise en droit interne à la même date afin d'éviter toute rupture de continuité dans la mise en œuvre du dispositif. Contribuant à hauteur de 40,0 % des recettes fiscales des communes d'outre-mer, les recettes de l'octroi de mer sont un élément important de financement de leur budget de fonctionnement et d'investissement.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	juil-15	118,1	-0,2%	-0,5%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	mars-15	10 787	3,9%	26,0%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles mars-15	40 551	21,2%	0,0%
	(hors hydrocarbures)	cumulées mars-15	110 639	-	7,6%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles mars-15	731	131,9%	31,6%
		cumulées mars-15	1 318	-	18,9%
	Taux de couverture	mensuel mars-15	1,80%	0,86 pt	0,90 pt
		cumulé mars-15	1,19%	0,35 pt	0,28 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels mars-15	439	27,6%	9,5%	
		cumulés mars-15	1 320	-	11,1%	
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels mars-15	22 027	34,7%	3,8%	
		cumulés mars-15	64 590	-	4,6%	
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels mars-15	25,3	-12,9%	-7,1%	
		cumulés mars-15	78,4	-	2,1%	
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles mars-15	602	-80,4%	-8,0%	
		cumulées mars-15	16 805	-	56,7%	
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)	mars-15	41 024	0,3%	2,6%	
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée mars-15	70 381	-	6,2%	
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle mars-15	10 813	6,3%	6,4%	
		cumulée mars-15	30 883	-	4,0%	
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles mars-15	212	1,0%	12,8%	
		cumulées mars-15	634	-	11,2%	
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels mars-15	492	-8,6%	-32,0%	
		cumulées mars-15	1 515	-	-31,1%	
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles mars-15	1,8	105,8%	-	
		cumulées mars-15	3,6	-	-	
	- en milliers euros	mensuelles mars-15	18,1	109,4%	-	
		cumulées mars-15	35,6	-	-	

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)					
	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*	
	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%	0,50%
Autres cas :	0,99%					

* hors prime d'Etat

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Mai	Juin	Juillet	Août	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0800%	-0,0600%	-0,1020%	-0,1100%	-0,0980%	-0,0330%	0,0390%	0,1600%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

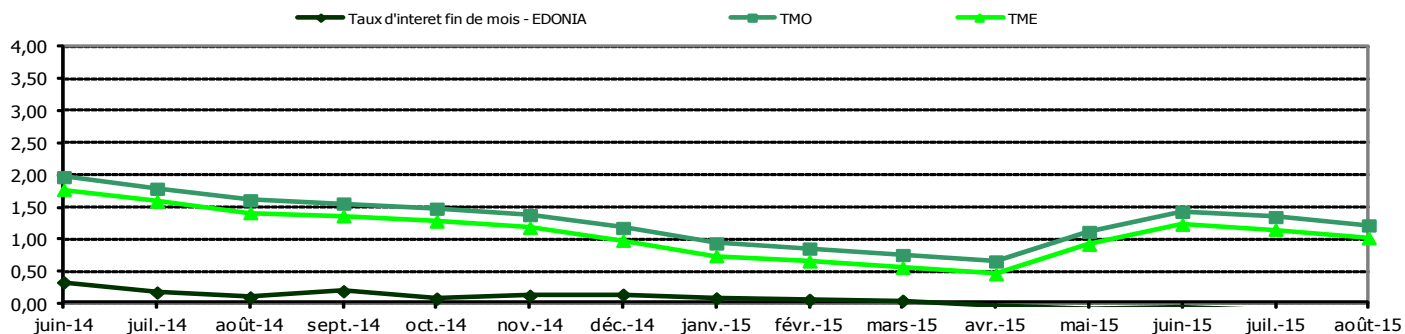
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Mai	Juin	Juillet	Août	Mai	Juin	Juillet	Août
0,92%	1,23%	1,15%	1,02%	1,12%	1,43%	1,35%	1,22%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} juillet 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	4,13%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,45%
Prêts à taux variable	3,76%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,53%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,45%
Autres prêts		Découverts en compte	13,24%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,04%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,52%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,83%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	8,48%	Découverts en compte	13,24%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

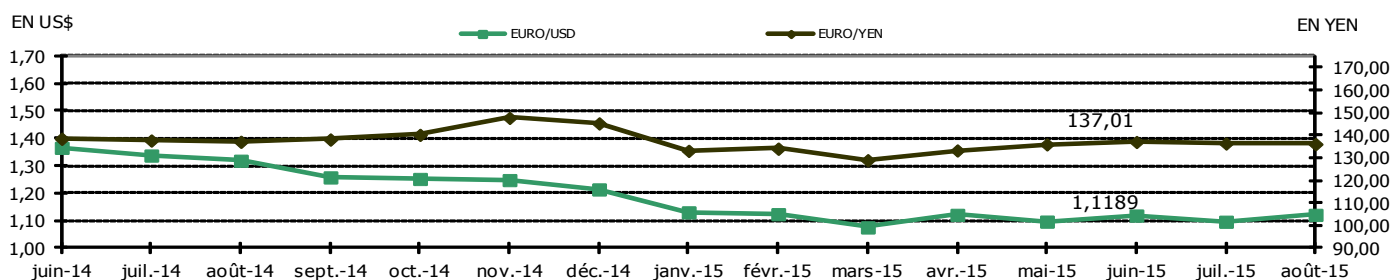
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1215	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,9546	EURO/SRD (Surinam)	3,7847
EURO/JPY (Japon)	136,0700	EURO/BWP (Botswana)	11,5579	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0068
EURO/CAD (Canada)	1,4863	EURO/SCR (Seychelles)	14,2431	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,324
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7225	EURO/MUR (Maurice)	39,4077	EURO/BBD (La Barbade)	2,2421
EURO/SGD (Singapour)	1,5842	EURO/BRL (Brésil)	4,0671	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1115
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6920	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0543	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3693,9274	EURO/XCD (Dominique)	3,0271	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97 600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 15 septembre 2015 - Dépôt légal : septembre 2015 - ISSN 1240 - 280X